

Un code volontaire ne suffit pas! (03.12.04)

Les infractions fréquentes au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel par les multinationales de l'alimentation mettent en question l'efficacité de celui-ci. Joo Kean Yeong fait le point sur les apports et surtout les lacunes de ce Code.

Joo Kean Yeong est conseillère juridique au Centre de documentation du Code international (ICDC) de Penang (Malaisie). Ce centre analyse les mesures prises pour mettre en oeuvre le Code et coordonne sa surveillance, en récoltant les informations fournies par les 150 groupes du Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) sur les infractions commises à travers le monde.

Le Code, en tant qu'instrument volontaire édicté sous forme de recommandations, est-t-il efficace pour réguler la commercialisation des substituts du lait maternel?

Le Code et les résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la santé constituent les axes centraux des activités d'IBFAN. Leur caractère de recommandation signifie qu'ils ne sont contraignants ni pour les gouvernements, ni pour les entreprises. Dans ce sens, ils sont en soi sans effet. Alors que plusieurs gouvernements ont affirmé soutenir le Code et l'allaitement, peu sont, sans pression continue de notre part, réellement actifs. Quant aux entreprises, la plupart interprètent le Code de manière très vague. Nous constatons donc des infractions répétées et systématiques.

Quelles mesures permettraient un meilleur respect du Code?

Pour protéger l'allaitement contre des influences commerciales néfastes, il faut des lois, et des lois fortes. Les résultats de notre dernier rapport *Breaking the rules, stretching the rules*, 2004 le prouvent. Les infractions les plus massives ont été reportées dans les pays qui ne possèdent pas de législations sur les substituts du lait maternel, comme la Thaïlande ou les Emirats Arabes Unis, mais aussi en Chine ou en Indonésie, où il existe pourtant des lois, mais aucune mesure de sanction. Dans les pays où des lois existent, comme au Brésil, en Inde ou au Ghana, il y a moins de problèmes. Les entreprises savent qu'elles y sont observées et n'osent pas promouvoir leurs produits. Des législations contraignantes au niveau international seraient idéales, mais elles ne sont pour l'instant politiquement hors de portée. La pression publique et l'engagement des consommateurs, par exemple sous forme de boycott, restent donc nécessaires pour équilibrer les rapports de forces.

Comment réagissent Nestlé et les autres entreprises aux critiques d'IBFAN?

Le plus souvent, elles nous ignorent ou ridiculisent notre travail. Mais ce qui est intéressant, c'est qu'elles nous surveillent, comme nous les surveillons.

Y a-t-il eu des améliorations depuis l'introduction du Code?

Lorsque nous réussissons à faire prendre conscience aux entreprises que leurs pratiques ne sont pas conformes au Code, des améliorations sont possibles. Ce sont malheureusement des cas trop rares. De plus, les entreprises s'acharnent à repérer chaque lacune du Code et des législations nationales. Elles empruntent pour cela des chemins toujours plus subtils, contraires à l'esprit, si ce n'est à la lettre même du Code. Sans ce dernier et le travail d'IBFAN, cependant, la promotion des substituts du lait maternel resterait incontrôlable et la pression sur l'allaitement maternel immense.

Propos recueillis par Matthias Herfeldt
Adaptation: Tanja Guggenbühl